



INSTRUCTIONS

2026

Transport :

Concours société :

Le prix du panier pour les concours de vitesse est maintenu à 18 €. Malgré l'augmentation du prix du carburant et des péages, le groupement a choisi de ne pas augmenter ce tarif pour la saison 2026.

Aucun règlement n'est à effectuer lors du ramassage (un règlement mensuel sera demandé à chaque société)

NOTA : Le prix pour les paniers incomplets est de 0,70€ par pigeon (inférieur à 13 pigeons) à partir de 13 pigeons dans un panier on considère que le panier est complet.

Une participation de 1 euro par week-end et par amateur et reconduite cette année pour assurer l'entretien, les réparations et le futur renouvellement du camion.

Règle de ramassage :

Chaque société a l'obligation de compléter les paniers incomplets de la société précédente. L'objectif est d'éviter d'avoir des paniers au milieu du camion à la fin de la ramasse



Concours groupement Demi-Fond :

Pour les concours de demi-Fond le prix à régler est de 0,90€ par bec.

Le règlement (IDEM concours sociétés)

*Le relevé de JEU UNIQUEMENT est remis au chauffeur lors du ramassage.
Nous demandons de la rigueur pour le remplissage des paniers lors des enlogements.*

Pour rappel : le nombre de pigeons par panier doit être de 28 en vitesse. S'il y a des conditions climatiques avec des épisodes de chaleurs nous vous informerons s'il y a lieu de baisser le nombre à 25 par panier. Concours à 2 nuits 24 pigeons par panier.

Pour la saison 2026, les yearlings en Demi-fond peuvent être enlogés dans la catégorie Vieux (pas de classement Yearlings).

Le comité du groupement se réserve le droit de modifier un concours ou d'annuler un concours au cours de la saison en concertation avec les présidents de sociétés.

En cas de concours enlogés et transportés mais dont le lâcher n'aurait pas pu être effectué à une distance raisonnable suivant la catégorie (vitesse ou demi-fond), c'est-à-dire sans classement effectué, uniquement le remboursement des jeux sera fait à chaque amateur.

Ramassages des concours Fédéraux :

Au siège du groupement et à la société de Guînes (en attente heure de ramassage)

Concours dotés :

ETAMPES DU 23 AOUT (modalités spécifiées ultérieurement)

Ramassage 2026 :

Cette année nous aurons notre chauffeur habituel qui sera secondé par le convoyeur habituel.



Tous les concours de 1/2 Fond sont Transporté par St Omer sauf le premier et le dernier, les concours vitesse par Calais.

Heure de ramassage (enlogement le samedi matin)

Société	Arrivée	Départ
Bois en Ardres	11 h 00	11 h 10
Oye Plage	11 h 30	11 h 40
MARCK	11 h 50	12 h 00
ENVOL	12 h 10	12 h 20
Coulogne	12 h 30	12 h 45
Le Centre	12 h 55	13 h 15
Sangatte	13 h 35	13 h 45
Guînes	14 h 10	14 h 30

Heure de ramassage du VENDREDI (enlogement le soir)

VITESSE SEULE

Société	Arrivée	Départ
Bois en Ardres	18 h 00	18 h 10
Oye Plage	18 h 30	18 h 40
MARCK	18 h 50	19 h 00
ENVOL	19 h 10	19 h 20



Coulogne	19 h 30	19 h 45
Le Centre	19 h 55	20 h 15
Sangatte	20 h 35	20 h 45
Guînes	21 h 10	21 h 30

Heure de ramassage du VENDREDI (enlogement le soir)

VITESSE ET DEMI-FOND INTERGROUPEMENT

Société	Arrivée	Départ
Bois en Ardres	17H20	17H30
Oye Plage	17H50	18H00
MARCK	18H10	18H20
ENVOL	18H30	18H40
Coulogne	18H50	19H05
Le Centre	19H15	19H25
Sangatte	19H55	20H05
Guînes	20H25	20H45

Modification des horaires de ramassage 2026 pour les concours inter-groupe

Une modification importante intervient cette année sur nos tournées de ramassage.

L'ensemble des horaires (arrivée et départ du camion) est avancé de 40 minutes.

La raison : Cette avance est impérative pour permettre à notre camion d'arriver au centre de groupage de St Omer pour 21h15 Maximum.



L'enjeu : Le respect de cet horaire est la condition pour assurer la jonction avec le convoi de l'inter-groupement et garantir le départ des pigeons dans les temps.

Consigne aux sociétés : Merci de prendre vos dispositions pour que l'enlogement soit terminé et les documents de route prêts **avant l'arrivée du camion**. Aucun retard ne pourra être toléré afin de ne pas pénaliser l'ensemble du groupement et la collaboration avec Saint Omer

Championnat 2026 :

Le championnat reste gratuit pour les participants à la vente du groupement qui se déroulera en prévente sur FRANCOLOMB suivie d'une vente en salle le Samedi 14 mars 2026 au siège du Groupement.

Les amateurs doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Don d'un jeune **et celui-ci est vendu**
- Faire des achats lors de la vente d'un montant minimal de 40€

Il n'y a pas la possibilité de payer une cotisation pour participer.

La dotation des championnats dépendra donc de la recette de cette vente.

Pour rappel chaque championnat sera doté séparément, ce qui laisse la chance à tout le monde de bien participer dans sa catégorie de prédilection.

Grande nouveauté cette année : nous intégrons désormais les catégories **Vitesse Vieux** et **Vitesse Jeunes** aux championnats

Il y a désormais six championnats distincts, dotés séparément :

- Vieux demi-fond,
- Vieux Fond,
- Yearlings Fond (5 Inscrits concours Fond Fédéraux)
- Jeunes (demi-fond et Fond ensemble)
- Vieux Vitesse (Nouveau)
- Jeunes Vitesse (Nouveau)



Le titre de **MASTER CHAMPION 2026** sera décerné au cumul des places (au plus petit coefficient), de l'ensemble des championnats précités.

Le **Master Champion** n'est pas un concours à part, c'est le prix de l'amateur le plus complet. On additionne simplement vos places obtenues dans chaque championnat de catégorie (Vitesse Demi-Fond, Fond et Yearling). Celui qui a **le total le plus petit** devient le champion de l'année

Le nombre d'amateurs récompensés par championnat ainsi que la somme attribuée à chaque championnat sera faite à l'issue de la vente et décidé par le conseil d'administration du groupement.

A savoir : La liste des amateurs inscrits pour les championnats (à la suite de leur participation à la vente) est **déjà consultable sur le site du groupement**.

Le montant attribué à chaque lauréat sera le cumul des sommes gagnés dans les six championnats.

Tous les amateurs ayant souscrits à cette démarche seront récompensés lors de la remise des prix à la salle des fêtes de Coulogne (25 octobre 2026)

Note importante aux sociétés :

Afin de garantir la réussite de ce moment de convivialité et par respect pour l'organisation du groupement, nous demandons à chaque société de **ne prévoir aucun rassemblement** (loto, remise de prix ou autre manifestation) à cette même date.

Classification 2026:

Notre classificateur M. Gilles DACHICOURT est reconduit pour la saison 2026, Le prix de la classification est pris en charge par le groupement dans le prix du Transport pour les demi-fond.

Mr DACHICOURT vous propose en fin de saison un palmarès de tous vos pigeons au prix de 8 Euros sur simple demande



Concours Fédéraux :

Le groupement prendra en charge le prix de la classification de Calais ainsi que celle du N PdC.

Pour rappel tous les concours FEDERAUX sont à rayon N PdC avec un relevé de JEU Calais et un relevé de JEU N PdC par catégorie.

Rappel également pour ces concours FEDERAUX pas de Yearlings dans la catégorie Vieux.

SIGNALEMENT OBLIGATOIRE du premier pigeon constaté dans les 20 mn au responsable des signalements (désigné lors de l'enlogement), Mise en place obligatoire de tous les pigeons de chaque amateur et chaque catégorie sur Pir3 dans la $\frac{1}{2}$ heure soit par l'amateur soit par l'administrateur désigné par le centre d'enlogement.

Feuilles de JEU :

Il faut utiliser les feuilles fédérales. Le jeu pour les concours demi-fond et fédéraux seront identiques aux feuilles d'enlogement.

Mises Transport :

Rappel : La mise pour les concours de demi-Fond sera de 0,90 € par pigeon

Nota : Les responsables des sociétés peuvent inclure des frais supplémentaires mais ceux-ci ne devront pas apparaître sur les feuilles de jeu.

La mise pour les concours Fédéraux sera :

Les prix Transports inscrits sur les affiches Fédérales

+ 0,10 € par pigeon pour couvrir les frais de mise en loge FACULTATIF (en société ou au siège de l'arrondissement)

+ Le prix pour le réglage des constateurs

Rappel : Classification Calais et N PdC pris en charge par le groupement

Les relevés de jeu pour le NPC seront à faire pour chaque concours et catégories (Vieux, Yearlings, Jeunes et doublage Femelles)



CONSTATATION MANUELLE (RAPPEL):

L'autorisation est donnée de constater dans le même appareil (manuel) deux concours à la condition que ces deux concours soient de même catégorie (vitesse, demi-Fond, Fond) et le dépouillement effectué dans le même centre d'enlogement.

Pas la possibilité de mettre deux bagues dans le même barillet (déclassement du pigeon le mieux inscrit sur la feuille d'enlogement) sur les concours à rayon Groupement ou Fédéral.

Rappel important : Il est strictement **interdit** pour un amateur d'utiliser à la fois la constatation électronique et la constatation manuelle pour un même concours. Vous devez choisir un seul mode de constatation.

RECOMPENSES :

Il y aura des AS Pigeons (cadre photo du pigeon) au plus de prix dans tous les concours du programme de CALAIS (départage par addition des places en cas d'égalité au nombre de prix)

AS pigeon FOND Vieux

AS Pigeon demi-Fond Jeunes

AS Pigeon Fond Jeunes

AS Pigeon Demi-Fond Vieux

AS Pigeon Vitesse Vieux

AS Pigeon Vitesse Jeunes

AS Pigeon Yearlings Fond

Une récompense à chaque premier prix Groupement

Une récompense au 3 premiers de chaque championnat



Une récompense au MASTER CHAMPION 2026

Une récompense à chaque participant du championnat du Calaisis (voir modalités de la vente du Groupement).

Remise des prix 2026:

Salle des fêtes de Coulogne (25 octobre 2026)

Seuls les amateurs présents se verront remettre leurs récompenses

PROGRAMME CALAIS 2026:

Rappels :

Lâchers Uniques également en cas de suspicion de mélange de paniers ou conditions météo incertaines.

VITESSE :

Orientation de la ligne de vol 2026 : Cette année, nous avons fait le choix stratégique d'orienter le programme de vitesse sur une ligne de vol à l'ouest.

-**L'objectif :** Ce choix technique vise à **préparer et habituer nos pigeons** à une meilleure ligne de vol pour les saisons futures

-**Sécurité Météo :** Bien entendu, nous restons pragmatiques. En cas **de vents d'Est ou de Sud-Est**, le concours sera recentré pour garantir la sécurité des retours.

DEMI-FOND

Collaboration Saint Omer : Tous les concours inter-groupement sont transportés exclusivement avec le groupement de St Omer.

Invitation aux groupement voisin : Nous accueillons avec plaisir les amateurs des groupements limitrophes. Ils pourront participer à ces épreuves et seront intégrés au



Classement inter-groupement

- 6 concours Inter Groupement (2 nuits de panier)
- 2 concours seront organisés et transportés par le groupement de calais :

Catégorie VIEUX (8):

- CHATEAUDUN Calais du 10 Mai 2026 enlogement le samedi 09 Mai
- TOURS inter-groupement du 31 Mai 2026 enlogement le vendredi 29 Mai
- MONTOIRE inter-groupement du 14 Juin 2026 enlogement le vendredi 12 Juin
- SABLE SUR SARTHE inter-groupement du 28 Juin 2026 enlogement le vendredi 26 Juin
- CHATEAUDUN inter-groupement du 12 Juillet 2026 enlogement le vendredi 10 Juillet
- MONTOIRE inter-groupement du 26 Juillet 2026 enlogement le vendredi 24 Juillet
- CHATEAUDUN calais du 09 Aout 2026 enlogement le Samedi 08 Aout

Catégorie Jeunes (3):

- TOURY inter-groupement du 05 Juillet 2026 enlogement le vendredi 03 Juillet
- MONTOIRE inter-groupement du 26 Juillet 2026 enlogement le Vendredi 24 Juillet
- CHATEAUDUN calais du 09 Aout 2026 enlogement le Samedi 08 Aout

Clôture de la saison et Concours Doté

La saison sportive se prolongera jusqu'au 23 aout 2026. Le Groupement organisera un concours doté sur ETAMPES le dernier concours du programme

Ce concours est ouvert aux amateurs des groupements limitrophes qui ont l'autorisation de venir enlogés dans l'un des centres d'enlogement du Calaisis sur simple demande aux responsables de ces centres.



Il y aura un classement Général sur la totalité des pigeons enlogés ainsi qu'un doublage CALAIS.

VACCINATION :

RAPPEL : Tous les pigeons d'un amateur participant à des regroupements doivent être vaccinés avec un vaccin homologué par la FCF.

Chaque amateur doit fournir AVANT la participation à un regroupement (exposition, entraînement, concours) un certificat et un justificatif d'achat stipulant le vaccin utilisé.

Ce certificat fera apparaître également le nombre de pigeons vaccinés ainsi que la date et le témoin de la vaccination.

La société a en charge la collecte de ces certificats (facture, attestation et liste de colombier).

NOTA : Aucun pigeon ne pourra être enlogés dans les sociétés si les documents ne sont pas remis. Ces documents seront remis au Chauffeur pour un contrôle éventuel lors des transports

NOTA : Il faudra également remettre ces documents 15 jours avant le début de la saison de jeunes.

BONNE SAISON 2026

A TOUS



ANNEXE 10

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VACCINATION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES
OU DE PIGEONS CONTRE LA MALADIE DE NEWCASTLE**

Je soussigné : *(Nom et adresse de l'éleveur)*

déclare sur l'honneur avoir vacciné contre la maladie de Newcastle toutes les volailles (poules, dindes, pintades, canards, oies, pigeons, faisans, perdrix, cailles et ratites) et tous les pigeons voyageurs de mon élevage en particulier ceux dont les numéros de bagues matricules sont :

Les nombres d'animaux vaccinés par espèce sont les suivants :

A la date du :

Avec le vaccin *(Nom déposé du vaccin administré, n° de lot du vaccin, date de péremption)*
prescrit par le docteur *(nom et adresse du vétérinaire)*
le *(date de l'ordonnance)*

Fait à *(lieu)*, le *(date)*
Signature

Nom et signature d'un témoin ayant assisté à la vaccination

NOTA BENE :

Cette déclaration est valable dans les délais indiqués sur l'ordonnance remise par le vétérinaire prescripteur qui a examiné les animaux ou qui assure le suivi régulier de l'élevage. L'ordonnance doit être jointe à la présente déclaration.



VILLE
de
Calais



GRUPEMENT de CALAIS



Siège : Café du Canal
2 Rue du GAZ 62137
COULOGNE
Tel 03.21.36.63.33